



MARCHE DE TRAVAUX
Marché N° 01/2009

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude

20 Avenue du Mal Juin – BP 136
11022 CARCASSONNE

MARCHE DE TRAVAUX
EQUIPEMENT

I/CAHIER DES CHARGES
II/REGLEMENT DE CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres

Mercredi 25 Mars 2009 à 17 heures

I / CAHIER DES CHARGES

Organisme adjudicateur : **Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Aude**, représentée par son Président, André SYLVESTRE.

Dossier suivi par :

CFAI Henri MARTIN
Secrétariat de Direction
Tél. : 04 68 11 22 14
Fax : 04 68 11 22 33
Courriel : secretariat-direction@cfai-aude.fr



PREAMBULE

La CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE est un établissement public administratif de l'Etat. Sa vocation est notamment de représenter les intérêts généraux de l'Artisanat et d'organiser l'apprentissage dans le secteur des Métiers.

ARTICLE 1 - OBJET DE LA PRESTATION / CARACTERISTIQUES

Acquisition, installation et mise en service d'équipements professionnels (selon détails en annexes) pour l'Atelier Pédagogique des sections Carrosserie et Peinture du Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel Henri MARTIN de Lézignan-Corbières (cabine, aires de ponçage, labo et pont élévateur).

ARTICLE 2 – DECOMPOSITION EN TRANCHES ET EN LOTS

Le marché est composé d'une seule tranche divisée trois lots :

- Lot 1 : Fourniture, livraison, installation et mise en service d'une Cabine de peinture (Annexe 2),
- Lot 2 : Fourniture, livraison, installation et mise en service de gros matériels (Annexe 3 à 10),
- Lot 3 : Fourniture de petit matériel (Annexe 11).

ARTICLE 3 - DELAIS D'EXECUTION, PENALITES

La livraison aura lieu au CFAI Henri MARTIN, la Roumenguière, 12 avenue des Genêts à Lézignan-Corbières (11200). Ces fournitures devront être livrées, installées et mises en service au plus tard dans les 2 semaines suivant la réception du bon de commande.

Modalités de livraison : La livraison et l'installation devront faire l'objet d'un avis de passage préalable et le conditionnement devra permettre l'accès au lieu d'entreposage définitif sans manutention.

ARTICLE 4 - DETERMINATION DU PRIX

Les prix sont forfaitaires et fermes et réputés inclure la totalité des prestations, frais, dépenses, maintenance préventive et service après-vente.

Les prix sont réputés comprendre toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation ou la fourniture, ainsi que le cas échéant, tous les frais afférents notamment au conditionnement et au transport.

ARTICLE 5 - REMUNERATION DU TITULAIRE

Le paiement s'effectue par virement dans un délai de 30 jours à compter de la réception de la facture du prestataire.

ARTICLE 6 - SOUS-TRAITANCE

Sans objet

ARTICLE 7 - ASSURANCES

Le titulaire devra justifier dans un délai de 15 jours après la notification du marché et avant tout commencement d'exécution qu'il est titulaire d'une assurance garantissant sa responsabilité à l'égard des tiers en cas d'accidents ou de dommages causés par la conduite des prestations ou les modalités de leur exécution. La garantie devra être suffisante pour couvrir l'ensemble des risques ; elle devra être illimitée pour les dommages corporels. Les transports sont effectués sous la responsabilité du titulaire. Celui-ci doit être assuré pour ces transports.

ARTICLE 8 - CONTRACTUALISATION

Le présent Cahier des Charges n'est pas le contrat définitif et fera l'objet d'une contractualisation ultérieure avec le candidat retenu. La CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE se réserve le droit d'insérer au contrat des dispositions d'ordre technique qui ne figurent pas au présent cahier des charges sans que ces dispositions changent l'économie générale du présent cahier des charges.

Le CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE, se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix (Art 28 du CMP).

ARTICLE 9 – DOCUMENTS FOURNIS APRES EXECUTION

Sauf stipulation différente du marché et indépendamment des documents qu'il est tenu de fournir avant ou pendant l'exécution des travaux en application du I de l'article 29,

L'entrepreneur remet au maître d'oeuvre, en trois exemplaires dont un reproductibles :

- au plus tard lorsqu'il demande la réception : les supports didactique, notices de fonctionnement et d'entretien des ouvrages établies ou des équipements installés conformément aux prescriptions et recommandations des normes françaises et européennes en vigueur,
- **dans le mois** suivant la réception : les plans et autres documents conformes à l'exécution, pliés au format normalisé A4.

Fait en un seul exemplaire original à :	Le / /2008
Le prestataire : <i>Mentions manuscrites "Lu et accepté"</i> <i>Cachet de l'entreprise et signature</i>	Le Président, André SYLVESTRE.

II / REGLEMENT DE CONSULTATION

Le Règlement de Consultation précise les modalités de la procédure de mise en œuvre par la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE et les conditions de participation des candidats.

Les candidatures ne satisfaisant pas aux obligations de l'article 43 du Code des Marchés Publics ne sont pas recevables (voir la déclaration sur l'honneur figurant dans l'annexe 1 du présent document).

Les candidatures qui ne sont pas accompagnées des pièces demandées (ou qui ne présentent pas des garanties techniques et financières suffisantes) ne seront pas admises.

ARTICLE 1 - PROCEDURE

Le présent Marché est passé selon une Procédure Adaptée conformément aux dispositions de l'article 28/30 du Code des Marchés Publics.

Il s'agit d'un Marché à Bons de Commandes.

Les délais de remise des candidatures et des offres sont indiqués dans l'Avis de Publicité.

ARTICLE 2 – ALLOTISSEMENT ET TRANCHES

Le marché fera l'objet d'une seule tranche, décomposée en trois lots comme indiqués dans le Cahier des Charges.

ARTICLE 3 - NEGOCIATION

Le CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE, se réserve la possibilité de négocier sur tous les éléments de l'offre, notamment sur le prix (Art 28 du CMP).

Si nécessaire, une négociation pourra être engagée avec un ou plusieurs candidats sur la base du présent Cahier des Charges.

Les candidats s'engagent à veiller à la confidentialité de toute information autre que celle figurant sur le présent Cahier des Charges et intéressant le fonctionnement interne de la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE qu'ils pourraient être amenés à obtenir au cours de la phase de négociation.

ARTICLE 4 - COMMANDES SUPPLEMENTAIRES

Sans Objet.

ARTICLE 5 - CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES

Les candidats devront justifier de la capacité technique requise et des moyens financiers et humains pour la réalisation de la prestation dans le délai imparti :

- références professionnelles
- capacité technique du candidat
- capacité financière du candidat

ARTICLE 6 - CRITERES DE CHOIX DES OFFRES

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères énoncés ci-après :

	Critères	%
1	Qualité du produit	60 %
2	Prix	40 %

Afin d'aider la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE à juger de la qualité du produit, les candidats fourniront, s'il y a lieu, des échantillons des produits de référence.

ARTICLE 7 - PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

Les candidatures/offres seront adressées au **CFAI Henri MARTIN, 12 avenue des Genêts, La Roumengière, LEZIGNAN-CORBIERES (11200)** au plus tard à la date indiquée dans l'Avis de Publicité. Toute offre reçue postérieurement à cette date sera rejetée.

Justificatif de Candidature

- Lettre de candidature (DC4),
- Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées pour engager le candidat,
- Déclaration du candidat (DC5) dûment complétée et signée,
- Attestations fiscales et sociales ou état annuel des certificats reçus (DC7) ou attestation sur l'honneur dûment datée et signée par le candidat justifiant qu'il a satisfait à ses obligations sociales et fiscales,
- Attestation sur l'honneur figurant en annexe 1 du présent document, signée,
- En cas de redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés,
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, objet du marché, réalisé au cours des trois derniers exercices disponibles,
- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années,
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années,
- Certificats de qualifications professionnelles, la preuve de la capacité du candidat pouvant être apportée par tout moyen.

Contenu de l'Offre

- Acte d'Engagement (DC8) signé et portant le cachet de l'entreprise ;
- Devis/budget détaillant les prix prévus pour chaque poste et chaque prestation,
- Liste de références clients,
- Echantillons,
- Le présent Cahier des Charges signé et portant le cachet du candidat,
- Attestation d'assurance, n° d'agrément.

Les formulaires types (DC4, DC5, DC7, DC8, etc.), demandés aux candidats lors des consultations, peuvent être obtenus directement sur le site du MINEFI : <http://www.minef.gouv.fr> (thème Marchés Publics).

ARTICLE 8 - PIECES CONSTITUTIVES DU MARCHE

En cas de contradiction entre elles, les pièces constitutives du marché sont par ordre de priorité les suivantes :

- l'Acte d'Engagement et le devis du candidat,
- le présent Cahier des Charges et ses annexes, dont l'exemplaire conservé dans les archives de la CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DE L'AUDE fait seul foi.

ARTICLE 9 - DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours (à compter de la date limite de réception des offres).

ARTICLE 10 - VARIANTES

Les variantes (ne) sont (pas) admises.

Attestation sur l'honneur

Je soussigné, ;
Nom de l'entreprise : ;

Atteste sur l'honneur n'entrer dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Code des Marchés Publics et indiqués ci-dessous :

Ne sont pas admises à soumissionner :

1° - Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, par le deuxième alinéa de l'article 421-5, par l'article 433-1, par le deuxième alinéa de l'article 434-9, par les articles 435-2, 441-1 à 441-7, par les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, par l'article 441-9 et par l'article 450-1 du Code Pénal, ainsi que par le deuxième alinéa de l'article L. 152-6 du Code du Travail et par l'article 1741 du Code Général des Impôts ;

2° - Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L. 125-3 du Code du Travail ;

3° - Les personnes en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du code de commerce et les personnes physiques dont la faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du même code, a été prononcée ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les personnes admises au redressement judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du Code de Commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leur activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

4° - Les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit les déclarations leur incombant en matière fiscale et sociale ou n'ont pas acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date. Toutefois, sont considérées comme en situation régulière les personnes qui, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'avaient pas acquitté les divers produits devenus exigibles à cette date, ni constitué de garanties, mais qui, avant la date du lancement de la consultation, ont, en l'absence de toute mesure d'exécution du comptable ou de l'organisme chargé du recouvrement, soit acquitté lesdits produits, soit constitué des garanties jugées suffisantes par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement. Les personnes physiques qui sont dirigeants de droit ou de fait d'une personne morale qui ne satisfait pas aux conditions prévues aux alinéas précédents ne peuvent être personnellement candidates à un marché.

De même, ne sont pas admises à concourir aux Marchés Publics les personnes assujetties à l'obligation définie à l'article L. 323-1 du code du travail qui, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a eu lieu le lancement de la consultation, n'ont pas souscrit la déclaration visée à l'article L. 323-8-5 du même code ou n'ont pas, si elles en sont redevables, versé la contribution visée à l'article L. 323-8-2 de ce code (article 29 de la loi n°2005-102 du 11 février 2005).

Date :

Signature :

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

1 CABINE DE PEINTURE (Fourniture, livraison, installation et mise en service)

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>Cabine de peinture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Vitesse d'air $\geq 30.000 \text{ m}^3/\text{h}$ 0.40m/s ➤ Puissance thermique $PT \geq 220.000 \text{ kcal/h}$ ➤ Puissance électrique $PE \geq 26 \text{ kW}$ ➤ Température phase peinture réglable ➤ Température phase étuvage réglable avec recyclage d'air ➤ Parois latérales calorifugées norme anti-feu ➤ Panneaux modulaires de double tôle galvanisée ➤ Niveau bruit inf. 78 dB (A) ➤ Porte de service latérale avec barre anti-panique ➤ Joint anti-vibration ➤ Volet coupe feu ➤ Soubassement métallique grille capacité $\geq 450 \text{ kg}$ par roues ➤ Partie interne parois latérale galvanisée et plastifiée blanc ➤ Filtre du plénum (surface entière plafond) rendement gravimétrique (DIN 24 185) $\geq 97\%$ classement anti-feu : F1-M2 ➤ Eclairage (néon lumière jour) ➤ Armoire de puissance avec sectionneur général ➤ Tableau de commande 24V placé près de l'entrée composé de tous les instruments de commande et de sécurité ➤ Groupe à pression équilibrée sans filtre de sortie avec recyclage de l'air $> 85\%$ placé à l'arrière de la cabine, doubles parois calorifugées, foyer entièrement en inox, 2 moteurs de 380V avec démarrage temporisé ➤ 2 ventilateurs centrifugés à double ouies d'aspiration, à faible rotation sur roulement à bille graissé à vie, 1 volet de recyclage gaz ➤ Brûleur gaz ➤ 3 Vitrages pédagogiques ➤ Garantie 12 mois pièces et main d'oeuvre 	1			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**2 AIRES DE PREPARATION
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<u>2 Aires de préparation</u>	2			
<ul style="list-style-type: none"> • Aires simples équipées (filtres, extracteur externe, luminaires, système de recyclage d'air...) 	2			
<ul style="list-style-type: none"> • Bandeau complet comprenant : <ul style="list-style-type: none"> - 2 façades, - 1 cloison intermédiaire - 1 côté 	1			
<ul style="list-style-type: none"> • 1 descriptif et de vis de l'équipement pour évolution d'aire simple en aire Alu 	1			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**1 LABORATOIRE
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>Laboratoire</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Laboratoire (5m60 x 2m55) coût installé, équipé et prêt à l'emploi • Tables aspirantes avec système d'extraction au-dessus des tables • Extracteur d'air pour le labo lui-même (ventilation) • Néon antidéflagrant 	1			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**1 BANC DE REDRESSAGE ET UNITE DE MESURE INFORMATISEE
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>1 Banc de Redressage et unité de mesure informatisée</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Système de mesure informatisé : <ul style="list-style-type: none"> - Unité informatique complète avec logiciel, - Imprimante couleur, - Abonnement fiches techniques (première année), - Le système de mesure (sans fil), - Les outils de mesure, - Armoire de rangement, - Adaptation pour prise de mesure sous pont élévateur, - Tarif de l'abonnement annuel • Banc de redressage : <ul style="list-style-type: none"> - Banc de redressage avec pont élévateur (longueur du banc : 5m), - Rampe d'accès, - Support pinces, - Equerre de redressage (10 tonnes), - 1 pompe pneumatique, - 1 poulie renvoie d'angle, - 1 chaîne avec crochet 2.4m - Support roulant (véhicule accidenté), - Treuil manuel, - 1 servante, - 1 kit de pinces de traction <p>Matériel livré franco de port, monté et mis en route par un technicien, Garantie 2 ans pièces, main d'oeuvre et déplacement. Formation pour les professeurs désignés, sur le site même, lors de la mise en route)</p>				
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**1 PONT ELEVATEUR
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>Pont élévateur 2 colonnes sans embase 3T</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Charge admissible : 3000 kg • Répartition de la charge : 1000 kg / bras • Tension de service 380 V, courant alternatif • Tension de commande 230 V • Puissance du moteur ≈ 2 kW • Niveau acoustique < 75 dBA <p><u>Epreuve du pont après installation</u></p>	1			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**ASPIRATION DE FUMEE DE SOUDURE
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>Bras articulés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Tubulure en acier et tuyau flexible au niveau des articulations • Platine de fixation pour l'installation sur IPN • Longueur 2 mètres • Diamètre 100mm • Rotation du bras à 180° • Equipés d'un système d'ouverture et de fermeture <p><u>Ventilateur d'extraction</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Ventilateur en tôle d'acier peint (posé en extérieur), • 5.5 HP, kW, 380 V triphasé, • Aspiration : 6000 m³/h, • Console murale support de ventilateur (sur IPN), • 1 réseau de gaine acier galvanisé 	6			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**ASPIRATION DES POUSSIÈRES DE PONÇAGE
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>Prises d'aspiration murales</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Diamètre 50 mm, • 24 mètres de tuyauterie en aluminium peint en blanc <p><u>Centrale aspirante</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Puissance : 10/75 [HP/kW], • TDM : 2900 [n], • Tension : 400 V triphasé, • Pression max : 340 mbar à 0 m³/h, • Débit d'aspiration 670 m³/h à 0 mm/H₂O, • Niveau sonore ≤ 78 dBA, • Surface filtrante ≥ 8 m², • Efficacité de filtration 99%, • Filtre à décolmatage automatique, • Démarrage manuel et automatique, • Bac de décantation grande capacité 	5			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**SECHEUR INFRAROUGE
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<p><u>Sécheur infrarouge mobile</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Piètement en U avec 4 roulettes, • Disjoncteur de sécurité marche/arrêt, • Bras articulé (hauteur maxi cassettes : 2.40 m) • Compensation de la gravité grâce à un ressort de gaz avec blocage, • Allumage indépendant des 3 cassettes, • 3 cassettes de 1100 W = 3300 W • 2 séquences de chauffe : 1/2 puissance avec minuterie digitale 30' pleine puissance avec minuterie digitale 60' • 2 minuteries (1 désolvation + 1 cuisson) • Frein sur les roues arrière • Couverture de toutes les zones de la carrosserie du véhicule 	1			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

**1 PANNEAU MURAL PORTE OUTILS
(Fourniture, livraison, installation et mise en service)**

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
Longueur 13 m (900 x 600)				
• Clips porte outils diam 15	30			
• Clips porte outils diam 25	30			
• Clips porte outils diam 30	30			
• Porte outils longueur 50 mm	30			
• Porte outils longueur 80 mm	30			
• Porte outils longueur 110 mm	30			
• Porte outils longueur 130 mm	30			
• Porte outils longueur 230 mm	30			
• Boîtes 90 x 86 x 55	8			
• Boîtes 205 x 170 x 115	8			
• Bagues diam 75	20			
TOTAL				

Centre de Formation d'Apprentis Interprofessionnel

PETIT MATERIEL

DESIGNATION	Qtité	Prix Unitaire HT	Total HT	Total TTC
<ul style="list-style-type: none"> • Dépointeuse • Perceuse à main pneumatique • Meuleuse à renvoie d'angle • Meuleuse Droite • Mini disqueuse • Servantes de Ponçage • Redresseur à inertie • Ponceuses orbitales aspirantes 150 mm • Crics rouleurs • Jeux de 2 chandelles 3T • Touret à meuler • Pistolets d'apprêt • Pistolet à laque • Armoire de stockage pour solvants • Baladeuse • Enrouleurs Electriques 	<p style="text-align: center;">1 1 1 1 1 7 1 10 2 4 1 2 1 1 1 1 2</p>			
TOTAL				